



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-14

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 11 avril à 19 heures,

Date de convocation : Le 03 avril 2024

Date d'affichage : Le 03 avril 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE

15/19

Excusé(e)s avec pouvoirs :

- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX
- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Fabienne PRIMA
- Emile LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER

4/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Suivant le résultat de l'exercice 2023, Monsieur le Maire propose d'affecter le budget de la manière suivante :

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2024
Application agréée E lepointe.com

99_DE-062-216203080-20240411-14_2024-DE

Libelle	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
RESULTATS REPORTES		618 962,72		971 600,39
PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT				
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE	1 268 393,93	1 646 871,61	681 838,67	703 877,37
TOTAUX	1 268 393,93	2 265 834,33	681 838,67	1 675 477,76
RÉSULTAT DE CLÔTURE		997 440,40		993 639,09

Reste à réaliser 993 639.09 – 303 000,00 = 690 639.09

L'excédent de fonctionnement **997 440,40 €** sera affecté au compte comme suit :

AU COMPTE 002	805 187,86€
AU COMPTE 1068	192 252,54€

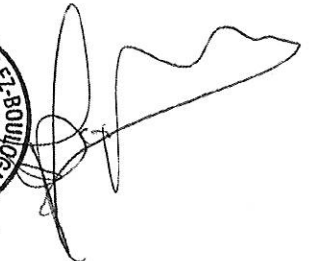
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 19 voix pour, approuve l'affectation du résultat présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-Lès-Boulogne, le 11/04/2024


Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2024



REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2024

Application agréée E legalite.com

99_DE-862-21620988-20240411-14_2024-DE

Commune de La Capelle-les-Boulogne

Délibération sur le compte administratif, sur le compte de gestion et sur l'affectation des résultats.

Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	18
Votes	Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/>

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes	Contre <input type="radio"/> Pour <input checked="" type="radio"/>

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence (1) de **JM DÉGÈRENOT**, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par **C. Vandekerckhove** après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		618 962,72
Part affectée à l'investissement		
Opérations de l'exercice	1 268 393,93	1 646 871,61
Totaux	1 268 393,93	2 265 834,33
Résultat de clôture		997 440,40

INVESTISSEMENT	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	971 600,39
	681 838,67
	703 877,37
	681 838,67
	1 675 477,76
	993 639,09

ENSEMBLE	
Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
	1 590 563,11
	1 950 232,60
	2 350 748,98
	1 950 232,60
	3 941 312,09
	1 991 079,49

Besoin de financement	
Excédent de financement	993 639,09
Restes à réaliser DEPENSES	303 000,00
Restes à réaliser RECETTES	
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	690 639,09

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

192 252,54€
805 187,86€

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)



(Signature)

Le Maire

(Signature)
JM DÉGÈRENOT

REÇU EN PREFECTURE
le 15/04/2024
Application appvée E-lypaltiv.com

(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application agréée f. legatix.com

09_DE-062-21620900-20240411-14_2024-DE